



GARDONS LE CONTACT

SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET TRAITEMENT DE VOS DÉCHETS MÉNAGERS

ACTUALITÉ

Moins de gaspi dans mon resto Appel aux restaurateurs

Avec l'obtention de son label Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG), le SMICTOM a choisi de faire la part belle à la réduction des biodéchets (gaspillage et restes alimentaires) chez les professionnels. Pour cela, il se fait notamment le relais de l'opération « moins de gaspi dans mon resto ».



© Fotolia

RÉDUIRE LES COÛTS EN MÊME TEMPS QUE LES BIODECHETS

Lancée par l'ADEME Bretagne, l'opération « Moins de gaspi dans mon resto » a pour objectif de mandater un bureau d'études pour accompagner, pendant un an, des acteurs de la restauration traditionnelle vers de nouvelles pratiques de réduction du gaspillage alimentaire. Les premiers résultats montrent que des actions simples suffisent à réduire les biodéchets de 10 à 20 %. Dans certains établissements, les diagnostics montrent que le coût du gaspillage alimentaire représente jusqu'à 10 000 € par an. Cet accompagnement s'avère donc aussi intéressant sur le plan économique qu'environnemental pour les restaurateurs.

UNE DÉMARCHE VOLONTAIRE DES RESTAURATEURS

Sur le territoire du SMICTOM Sud-Est 35, cinq établissements volontaires pourront bénéficier de ce suivi. Pour cela il leur suffit de se manifester auprès du SMICTOM. Une fois le dispositif lancé, le Syndicat suivra de près les actions mises en place par le bureau d'études. Il utilisera cette expérience pour la répliquer et l'adapter par la suite auprès des autres restaurateurs.



© J.Ginguené

DECRYPTAGE Le coût du service

apporté par le SMICTOM

QUELS SERVICES PUBLICS OFFRE LE SMICTOM, COMMENT SONT-ILS FINANCÉS ET COMBIEN CELA COÛTE-T-IL À L'USAGER ? Au-delà de la collecte des déchets et de la gestion de 12 déchèteries, qui constituent la partie la plus visible de ses missions au regard des usagers, le SMICTOM gère le service de traitement des déchets ménagers et des recyclables ainsi que la prévention et l'information au public sur le tri et la réduction des déchets. Il gère également la collecte du verre et de tous les papiers déposés dans les Bornes d'apport volontaire (BAV).

Son financement repose sur trois types de ressources. D'abord la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, la TEOM, dont le taux (9,51 %) n'a pas augmenté depuis 2010. Elle représente environ 70% des recettes du Syndicat. Les autres sources de financement sont constituées des recettes industrielles issues du traitement des déchets (recyclés ou transformés en énergie) et de diverses subventions. Un dossier est à découvrir dans le détail sur le site internet du SMICTOM Sud-Est 35.

www.smictom-sudest35.fr/dossier

en bref

2016 : une légère diminution des ordures ménagères

En 2015, le volume global des ordures ménagères sur le territoire avait diminué de 1,47 % par rapport à 2014. En 2016 la tendance se poursuit à la baisse. Par rapport à 2015, la diminution globale est de 0,66 %, soit -1,8 % par an et par habitant. Une évolution toujours encourageante en matière de réduction des déchets.



en ligne

Les consignes de tri des papiers

Le SMICTOM a mis à jour sa rubrique « trier » pour intégrer le tri dans les bornes à papiers. Toutes les explications sur ces nouvelles bornes sont également disponibles en page d'accueil.



La TEOMi

Mise en place : 1 an et 8 mois



2017
Communication de proximité des bacs pucés ou des badges.

2018

Année de test à blanc : la collecte est comptabilisée par foyer mais non facturée.



2019
Prise en compte réelle du nombre de levées ou d'ouvertures des bornes.

2020
Première facturation incitative sur l'avis de taxe foncière 2020.



INFORMATIONS UTILES

SMICTOM Sud-Est 35

28, rue Pierre et Marie Curie
35500 Vitré

02 99 74 44 47

contact@smictom-sudest35.fr

www.smictom-sudest35.fr

Sur le site du SMICTOM Sud-Est 35, onglet «collecter», je trouve au plus près de chez moi :

- la borne de collecte du verre
- la borne de collecte du papier
- la borne de collecte du textile,
- ma déchèterie.